

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 84

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rachètent ces défauts par leur minutie, leur conscience, leur soin du détail, si bien que ces qualités différentes se complètent et s'équilibrent avec celles des hommes? Ne voyons-nous pas d'ailleurs certaines conventions stipuler nettement les titres que doivent avoir les employés pour toucher telle ou telle rémunération, titres étant identiquement les mêmes pour les hommes et pour les femmes? Et enfin, tant que certaines écoles (Ecole d'Administration, par exemple), certains apprentissages (typographie) seront hermétiquement fermés aux femmes de par la volonté masculine, est-il bien juste de mettre toujours en avant l'infériorité professionnelle des femmes?

Une autre objection, c'est celle de l'infériorité physique de la femme. De même qu'on craint pour son âme sensible les meurtrissures de la politique, de même on déclare que, ne pouvant exécuter comme les hommes des travaux pénibles, elle ne mérite pas d'être payée autant que lui... dans des travaux faciles! A cela, il est facile de répondre, premièrement en rappelant toujours et éternellement que c'est pour un travail égal que nous réclamons un salaire égal, et nullement pour une brodeuse un traitement de débardeur des Halles; secondement que là où des femmes ont dû, pendant la guerre, exécuter des travaux d'hommes, elles ne s'en sont pas si mal tirées; troisièmement, que certaines besognes considérées comme essentiellement féminines sont infiniment plus pénibles que le métier de rond-de-cuir, par exemple, et que si, au lieu de remplir paisiblement des formulaires en lisant son journal dans les intervalles, un de ces messieurs voulait seulement couler une lessive ou récurer un plancher, il changerait peut-être d'avis!; quatrièmement enfin, que nous n'avons jamais vu un salaire s'établir sur la base de la force physique dépensée, un portefaix méritant dans ce cas-là un traitement supérieur à celui d'un professeur d'Université, ou simplement d'un mécanicien-ajusteur de premier ordre!

(A suivre).

E. Gd.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — La Commission parlementaire, aux bons soins de laquelle a été remis le projet de Guinand sur le suffrage des femmes, ne s'étant pas encore réunie, et d'autre part, les élections du Grand Conseil devant avoir lieu en novembre, notre Comité n'a pas jugé le moment propice, ni pour faire des démarches, ni pour entamer une campagne auprès de députés qui ne seront pas tous réélus, et par conséquent n'auront pas à se prononcer sur notre revendication. — En revanche, la série des thés de membres a été ouverte le 6 octobre par la plus spirituelle des causeries sur « la première consultation populaire » (comme il est d'usage de l'appeler entre nous!) dans le canton de Neuchâtel, causerie qu'a bien voulu venir nous faire tout exprès M^{lle} Emma Porret, dont les articles sont si spécialement goûtés par nos lecteurs. En novembre, pour continuer à resserrer les liens intercantonaux entre suffragistes, nous aurons le plaisir d'entendre M^{lle} Agnès Vogel de Berne, sur l'*Histoire du mouvement suffragiste en Suisse*. — La Commission, dont notre Comité a provoqué la formation, pour s'occuper de l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse de l'Eglise nationale protestante, a beaucoup travaillé ce mois, suivant les débats du Consistoire (où il s'est trouvé un orateur pour faire opposition à une mesure aussi naturelle!) et adressant à ce corps une lettre signée par plus de cent personnalités connues, féminines et masculines, pour appuyer la proposition d'éligibilité faite par MM. Delétrat et V. van Berchem.

E. Gd.

A travers les Sociétés féminines

GENÈVE. — *Union des Femmes*. — La première manifestation de la reprise d'activité de l'Union a été le charmant thé de membres du 2 octobre, auquel on a entendu des récits très suggestifs d'expériences faites, durant les vacances, dans de nouvelles organisations sociales et féministes: à la Coque, maison de l'Union chrétienne de jeunes filles par M^{lle} Meyer, à Constantine en Vully, maison de repos, par M^{lle} Mathil, et au Cours suffragiste de Château-d'Ex par M^{lle} Gourd. Le tout encadré fort agréablement de musique par M^{lle} Terroux. Mais si c'est ce jour-là seulement que les membres de l'Union se sont retrouvés, le Comité et les Commissions avaient déjà, durant tout le mois de septembre, accompli de bonne besogne. C'est ainsi que le Comité de la Section de Lecture élaboré le règlement d'admission à la bibliothèque de personnes étrangères à l'Union, ceci pour améliorer un peu l'état des finances; que le Comité de l'Ouvroir, après avoir dû abandonner à d'autres locaux son local, a eu la main assez heureuse pour en découvrir immédiatement un autre, sis rue des Granges, n° 1; que le Bureau de placement, le Secrétariat des Intérêts féminins ont rouvert leurs portes fermées durant les vacances, portes que l'Office des apprentissages a gardées ouvertes tout l'été, sauf pendant quinze jours, le nombre des jeunes gens des deux sexes qui viennent demander des conseils pour un apprentissage allant en augmentant de la façon la plus réjouissante. — Le Comité de l'Union s'est, jusqu'à présent, occupé de dresser le programme de travail de l'hiver, où figurent en première ligne les questions de moralité publique, au sujet desquelles il a fait en juin des démarches auprès des journaux qui persistent, malgré une recommandation pressante de l'Association de la Presse suisse, à accepter des annonces dangereuses — démarches couronnées, il faut savoir le dire, par le plus parfait insuccès! D'autres projets sont à l'étude, des questions d'administration intérieure sont à élucider, des propositions surgissent, et notre Union reprend l'aspect d'une ruche bourdonnante de vie intense, dont le local, centre d'activités multiples, semble souvent trop étroit!

E. Gd.

Foyer du Travail féminin. — Du rapport présenté le printemps dernier, à l'Assemblée des actionnaires, nous extrayons les renseignements suivants sur l'activité de cette utile institution: 58.483 repas ont été servis en 1918, en légère diminution sur l'année précédente, en légère diminution aussi, par conséquent, sur les recettes, mais en laissant toutefois un bénéfice extrêmement satisfaisant en des années si difficiles. Et cela, chose à signaler, sans que le tarif des rations ait été augmenté, à quelques rares exceptions près! Il est réconfortant de voir une organisation sur des bases sociales se tirer ainsi parfaitement d'affaires par ses propres ressources, prouvant ainsi que l'on peut faire marcher, sans avoir besoin de recourir à la philanthropie, des institutions de ce genre.

SAINT-GALL. — *Centrale féminine des Œuvres de secours*. — On peut extraire de fort intéressants renseignements sur l'activité de ce groupement du rapport sur l'année 1918 qui vient de paraître. Si deux de ses créations, l'Office de consultation pour le choix d'une carrière (*Berufsberatungstelle*) et le Vestiaire ont passé aux mains des autorités, le premier du canton de Saint-Gall, le second de la Commission municipale de secours (et n'est-ce pas un précieux encouragement de voir des initiatives féminines officiellement reconnues de la sorte d'utilité publique?), l'Ouvroir de travail à domicile est resté sous la direction de la Centrale, et a payé pour 41.000 fr. de salaires à ses ouvrières. Une classe professionnelle lui a été adjointe, qui a compté 60 élèves. La Lessive de guerre a continué son travail utile, momentanément interrompu par l'épidémie de grippe, et la Section d'Economie domestique a déployé une grande activité, donnant des conseils pratiques, faisant des démonstrations, publiant des recettes, etc. C'est sous ses auspices que M^{me} Merz de Berne a parlé des Associations de ménagères. Un cours d'hygiène projeté n'a pas pu avoir lieu, mais la Centrale s'est encore occupée de l'assurance infantile et de l'assurance maternelle, de l'organisation de soupes économiques, de la tutelle des enfants illégitimes, de la question des domestiques, du rationnement alimentaire, etc. Des pétitions ont été adressées par elle à la Commission scolaire pour l'introduction d'un enseignement obligatoire de l'hygiène, au Département d'Economie publique au sujet des coupons alimentaires, au Conseil municipal pour l'organisation de « chauffoirs », et au Conseil d'Etat pour une révision du règlement sur le service domestique. Plusieurs de ses membres ont été délégués dans la Commission administrative de l'Office de consultation sur le choix d'une carrière, à la Conférence consultative sur l'apprentissage obligatoire, à la Commission des Cuisines populaires, et à la Société des Logements ouvriers.